AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2220
FR0010908533-FS0684

24 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 24 octobre 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 octobre 2014, le seuil de 10% du capital de la société EDENRED et détenir 23 485 133 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 10,22% du capital et 9,50% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société EDENRED par The Capital Group Companies, Inc. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'EDENRED ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. The Capital Group Companies, Inc. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'EDENRED, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 229 690 645 actions représentant 247 231 969 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.